



Assemblée générale

Distr. générale
22 février 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 146 de l'ordre du jour
Gestion des ressources humaines

Composition du Secrétariat : personnel fourni à titre gracieux, fonctionnaires retraités et consultants et vacataires

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat et était saisi de l'additif au rapport intitulé « Personnel fourni à titre gracieux, fonctionnaires retraités et consultants et vacataires » (A/75/591/Add.1). À l'occasion de cet examen, il a reçu des renseignements supplémentaires et des éclaircissements ainsi que des réponses écrites datées du 8 décembre 2020.

2. Le Secrétaire général indique qu'il présente tous les deux ans un additif au rapport sur la composition du Secrétariat qui porte sur le personnel fourni à titre gracieux, les fonctionnaires retraités et les consultants et vacataires. Le rapport le plus récent (ibid.) couvre la période 2018-2019.

II. Personnel fourni à titre gracieux, fonctionnaires retraités et consultants et vacataires

3. Le Secrétaire général indique que, pendant la période biennale 2018-2019, le Secrétariat comptait 5 146 agents fournis à titre gracieux, 1 151 fonctionnaires retraités et 26 226 consultants et vacataires. On trouvera au paragraphe 4 et dans le tableau 1 du rapport les principaux chiffres relatifs à chaque catégorie, étant entendu que la structure retenue dans le rapport (ibid.) est la même que celle utilisée dans les budgets.

Personnel fourni à titre gracieux

4. D'après le paragraphe 6 du rapport, le personnel fourni à titre gracieux est soit de type I (stagiaires, experts associés et experts détachés au titre de la coopération



technique dans le cadre de prêts non remboursables), soit de type II (personnel mis à la disposition de l'Organisation par un gouvernement ou une autre entité responsable de sa rémunération). Le Comité consultatif note que les 5 146 agents fournis à titre gracieux pendant la période biennale représentent une augmentation de 7 % par rapport à la période précédente. Le personnel fourni à titre gracieux est originaire de 148 États Membres, un chiffre resté relativement stable au cours des trois dernières périodes biennales. Le Comité note que les stagiaires comptaient pour 84,7 % des 5 424 engagements d'agents fournis à titre gracieux, leur nombre ayant augmenté de 5,3 % par rapport à la période biennale 2016-2017, et que les femmes représentaient 66 % de l'ensemble du personnel fourni à titre gracieux, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2016-2017 (ibid., par. 3 et 4 et résumé).

Stagiaires

5. On trouvera au tableau 5 du rapport du Secrétaire général le nombre d'engagements de membres du personnel fourni à titre gracieux au cours des quatre dernières périodes biennales, par groupe régional d'États Membres. Le Comité consultatif note que le nombre total de stagiaires est passé de 4 365 en 2016-2017 à 4 596 en 2018-2019 et que le nombre de stagiaires issus de trois des cinq groupes régionaux, à savoir le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Europe orientale et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, est resté faible. Ayant demandé des précisions sur la faible participation de certains groupes régionaux aux programmes de stages, le Comité a été informé que les raisons de l'absence de candidatures de stagiaires de certaines nationalités n'étaient pas connues mais que les principaux facteurs étaient les dépenses personnelles de réinstallation, le caractère non rémunéré des stages et la présence ou l'absence du Secrétariat dans telle ou telle région, qui avaient une incidence sur le nombre de stages disponibles. Le Comité a également été informé que les initiatives de prospection menées dans les pays non représentés et sous-représentés et dans différentes régions assuraient également la promotion des stages au Secrétariat et que de nombreuses possibilités d'emploi au Secrétariat étaient présentées au public, de même que les modalités de candidature et les domaines dans lesquels des stages étaient proposés.

6. Le Comité consultatif a été informé que le récent passage au télétravail lié à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) pourrait offrir à de potentiels futurs stagiaires la possibilité de travailler à distance et de profiter ainsi de l'expérience d'un stage à l'ONU et que, dans ce cadre, certains stagiaires avaient déjà rejoint l'Organisation à distance. Il a également été informé que le télétravail pourrait permettre d'encourager des ressortissants de régions peu ou pas représentées à postuler à des stages ainsi que de réduire au minimum le coût personnel d'un stage. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour renforcer le vivier de futurs candidats au programme de stages, en tirant également parti des possibilités de télétravail, et d'attirer un plus grand nombre de candidats et en particulier de ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés, y compris de pays en développement.**

Fonctionnaires retraités

7. Pendant la période biennale 2018-2019, le Secrétariat a employé des fonctionnaires des trois catégories suivantes : retraités, anciens fonctionnaires non retraités et fonctionnaires maintenus en fonctions après l'âge réglementaire du départ à la retraite. Il y a eu au Secrétariat, durant la période biennale 2018-2019, 4 349 engagements de fonctionnaires retraités, soit 2,9 % de moins qu'en 2016-2017, qui concernaient 1 043 personnes, soit 13,3 % de moins qu'en 2016-2017 (ibid., par. 4, 14, 15 et tableau 6). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé

que 430 fonctionnaires retraités avaient effectué plus d'un an de service cumulé (sans compter les éventuelles interruptions entre les contrats) au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019. Il a également reçu des informations relatives à l'emploi de fonctionnaires retraités au cours des quatre dernières périodes biennales et noté que le nombre total d'engagements avait d'abord augmenté, passant de 3 051 en 2012-2013 à 3 628 en 2014-2015 et à 5 121 en 2016-2017, pour ensuite retomber à 5 019 en 2018-2019.

8. Le Comité consultatif note que l'emploi de fonctionnaires retraités a certes diminué entre 2016-2017 et 2018-2019, tant en nombre d'engagements (de 4 481 à 4 349) qu'en nombre de personnes engagées (de 1 203 à 1 043), mais que la diminution du nombre total d'engagements n'est pas significative. Il a été informé que, dans le contexte du Secrétariat de l'ONU, le plus grand nombre d'engagements de fonctionnaires retraités au cours de la période considérée relevait de la catégorie « Personnel des services linguistiques », en raison du caractère saisonnier de celle-ci, et qu'on s'attendait à ce que l'emploi de personnes retraitées soit une réalité opérationnelle durable. **Le Comité consultatif est préoccupé par le recours continu au personnel retraité, qui va à l'encontre de la nécessité de rajeunir le Secrétariat. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de réduire le recours aux fonctionnaires retraités afin d'améliorer la planification de la relève (voir également A/73/497, par. 47) d'ici à son prochain rapport sur la composition du Secrétariat.**

Consultants et vacataires

9. Selon le rapport, en 2018-2019, 26 226 personnes ont été engagées comme consultants ou vacataires, un chiffre en baisse par rapport à 2016-2017 (27 958 personnes). Sur ces 26 226 personnes, 11 682 ont travaillé dans les départements/bureaux, commissions régionales et tribunaux et 14 605 dans les opérations de maintien de la paix, missions politiques spéciales et autres présences politiques. Le nombre d'États Membres dont elles étaient originaires est resté relativement stable, à 179 (A/75/591/Add.1, par. 4). Le Comité consultatif note que le nombre de personnes engagées comme consultants ou comme vacataires dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales a diminué de 38,8 % et de 18,7 %, respectivement, par rapport à la période biennale 2016-2017, mais qu'il a augmenté de 22,1 % et de 4,7 %, respectivement, dans les départements/bureaux, les commissions régionales et les tribunaux (ibid., tableaux 21 et 22).

10. Pendant la période 2018-2019, il y a eu en tout 74 772 engagements de consultants et de vacataires : 29 729 dans les départements/bureaux, commissions régionales et tribunaux, dont 14 899 de consultants et 14 830 de vacataires, et 45 043 dans les opérations de maintien de la paix, missions politiques spéciales et autres présences politiques, dont 771 de consultants et 44 272 de vacataires (ibid, par. 27 et tableaux 19 et 20). Le Comité consultatif note une fois de plus que, par rapport à 2016-2017, le nombre d'engagements a diminué dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, de 34,8 % pour les consultants et de 6,8 % pour les vacataires, mais qu'il a augmenté dans les départements/bureaux, les commissions régionales et les tribunaux, de 25,5 % pour les consultants et de 4,6 % pour les vacataires (ibid., tableaux 21 et 22).

11. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien que l'emploi de consultants et de vacataires ait connu une augmentation globale de 17,4 % (en nombre de personnes engagées et en nombre d'engagements) dans les départements/bureaux, les commissions régionales et les tribunaux, les augmentations les plus importantes par rapport à la période précédente, qui concernaient en

particulier les consultants, ont été concentrées dans les entités suivantes : l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Le Comité a également été informé des facteurs atténuants et du fait que, dans l'exécution des mandats, des activités et des programmes, les consultants et les vacataires jouaient un rôle important. Il note néanmoins que, d'après les informations fournies comme suite à ses questions, 22 829 consultants et vacataires ont effectué plus de neuf mois de service cumulé (sans compter les éventuelles interruptions entre les contrats) au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

12. S'il est conscient de la nécessité de recourir à des compétences extérieures dans certaines situations, le Comité consultatif est préoccupé par le recours continu à un nombre important de consultants et de vacataires pour des périodes contractuelles prolongées. Il estime que le Secrétariat devrait constamment s'efforcer de s'appuyer sur les connaissances et les compétences internes. Il compte qu'une évaluation approfondie du recours aux consultants et aux vacataires dans l'Organisation sera menée à bien et que des possibilités de réduction du nombre de consultants et d'utilisation efficace des vacataires seront présentées dans le prochain rapport d'ensemble sur la gestion des ressources humaines, de même que des solutions de rechange en matière de renforcement des capacités à long terme.

Recours au personnel fourni à titre gracieux, aux fonctionnaires retraités et aux consultants et vacataires

13. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien que des mesures aient été prises pour limiter l'emploi de personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, les entités ont exercé les pouvoirs qui leur avaient été délégués et pris des décisions concernant l'utilisation des ressources, notamment l'emploi de non-fonctionnaires, afin de faire face à une pression de plus en plus forte s'agissant de l'obtention de résultats. Il a également été informé que le recours à des non-fonctionnaires tels que les consultants et vacataires, les stagiaires, le personnel fourni à titre gracieux de type II ou les experts détachés dans le cadre de prêts non remboursables était très limité dans le temps et ne constituait pas un engagement à long terme de la part de l'Organisation. Il a en outre été informé que le recours à des non-fonctionnaires était généralement limité aux domaines pour lesquels l'Organisation ne disposait pas des compétences nécessaires et avait besoin de temps pour en acquérir, et que les dispositions applicables et, le cas échéant, la rémunération des non-fonctionnaires variaient selon les cas et étaient définies dans l'instruction administrative pertinente ou dans une autre politique en vigueur.

14. Le Comité consultatif rappelle qu'il a toujours considéré que le Secrétariat devrait appliquer toutes les résolutions de l'Assemblée générale ainsi que les règles et procédures applicables à ces catégories de personnel et que tout écart devrait rester véritablement exceptionnel. Il compte que des efforts supplémentaires seront déployés pour harmoniser davantage les modalités contractuelles et les droits à prestations des consultants et vacataires dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il compte également que le prochain rapport sur la composition du Secrétariat contiendra des informations détaillées sur l'emploi, par les entités, de personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, notamment en termes de représentation géographique et de représentation équilibrée des genres.

Sexe

15. Le Secrétaire général indique que les femmes représentaient 66 % de l'ensemble du personnel fourni à titre gracieux (5 146 personnes), soit une augmentation de 1 % par rapport à 2016-2017. Il note en particulier que le pourcentage de femmes parmi le personnel fourni à titre gracieux de type II est passé de 39 % à 42 %, et que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a engagé la plupart du personnel de type II. En ce qui concerne les retraités travaillant au Secrétariat en 2018-2019, le Secrétaire général indique qu'ils étaient 1 043 au total, ce qui représente une diminution de 13 % par rapport à 2016-2017 ; au cours de ces deux périodes biennales, 41 % d'entre eux étaient des femmes. En ce qui concerne les 26 226 personnes engagées comme consultant(e)s ou vacataires en 2018-2019, les femmes représentaient 55 % des vacataires et 40 % des consultant(e)s engagé(e)s dans les départements/bureaux, commissions régionales et tribunaux (sur 11 682) et 18 % des vacataires et 26 % des consultant(e)s engagé(e)s dans les opérations de maintien de la paix, missions politiques spéciales et autres présences politiques (sur 14 605). Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, dans les deux cas, le nombre total est comparable à celui enregistré en 2016-2017. **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation du pourcentage de femmes parmi le personnel fourni à titre gracieux et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour assurer une représentation plus équilibrée des genres dans toutes les catégories de personnel fourni à titre gracieux au Secrétariat, y compris dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies et compte dûment tenu d'une représentation géographique équitable.**

III. Recommandation

16. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du rapport du Secrétaire général (A/75/591/Add.1, par. 41). **Les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif figurent dans le présent rapport.**